

La Lécherette, le 08.06.2017

Au conseil communal

de et à

1660 Château-d'Oex

Préavis n° 10/2017, Rapport de la commission

Poursuite de la réfection du réseau routier communal – planification 2017 – 2021

Demande de crédit pour le secteur No 03 « L'Etivaz »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le mercredi 7 juin 2017, dès 2030, à la salle du Conseil.

Elle était composée de MM. Christian Raymond, 1^{er} membre ; Carlos Almeida ; Nicolas Kalbfuss ; Lucien Rossier et le rapporteur soussigné en remplacement de Mme Karine Raynaud Rossier valablement excusée.

MM. Eric Grandjean et Stéphane Henchoz représentaient la municipalité et M. Roland Oguey le service des travaux.

Après salutations et remerciements d'usage, M. Grandjean nous présente l'objet du présent préavis. Il est rappelé que celui-ci s'inscrit dans des réfections de routes lancées dès 2005 avec les AF. Concernant les travaux des préavis 07/2007 et 04/2011, reste notamment à faire la descente Les Granges – Gérignoz, le secteur de l'Eglise de l'Etivaz et une partie aux Teisejoeurs (Lécherette). Il nous est indiqué que l'étude sur l'opportunité de refaire certains tronçons de nos 150 km de routes communales a été faite en 2006 et que la situation sur l'état de celles-ci a naturellement évolué défavorablement. Toutefois, il a été décidé de se concentrer sur les 34 km qu'il avait été estimé, à l'époque, nécessaire de refaire, ceci en fonction de la dégradation des chaussées, des ouvrages d'arts à entretenir et des potentielles subventions. Ces dernières varient autour des 80%, selon par exemple l'utilité agricole et forestière, alors qu'une route en pleine localité bénéficiera de peu ou pas de subventions.

Le plan qui concerne l'objet du présent préavis nous est présenté, sur lequel l'on voit les environ 2 km de route à refaire, entre l'Etivaz et Le Clos Ister. Un petit tronçon de quelques centaines de mètres avait été réputé en ordre lors de l'étude de 2006, mais une fois le chantier lancé, il est évident que si celui-ci nécessite une réfection, elle est entreprise en même temps que le reste. Les montants votés par le Conseil communal sont exclusivement utilisés aux endroits prévus, mais la nature des travaux s'adaptent en fonction des besoins et opportunités.

Les deux autres tronçons mentionnés, Gérignoz – Les Allognys et Le Clot - L'Etambeau, feront l'objet de préavis le moment venu, mais ils sont mentionnés car souhaités pour la présente législature (2017-2021).

En réponse à plusieurs questions concernant d'autres routes à refaire sur notre Commune, il nous est rappelé, tant par M. Grandjean que Oguey, le modus expliqué plus avant. La plupart énumérées font partie des fameux 34 km qu'il est prévu de refaire, mais à des dates qui devront tenir compte de nos finances. Le travail par secteur permet d'évidentes économies de mise en place des chantiers par exemple. Ce mode de faire est aussi préconisé par les AF.

Une autre question sera posée sur le niveau de prévision des problèmes concernant les travaux de la route l'Étivaz – Clos Ister, soit en raison des nombreux ouvrages en béton, de la rivière toute proche, etc. M. Oguey répond qu'il en a été tenu compte, mais que ce n'est qu'une fois le chantier lancé que l'on connaît le détail de ceux-ci, justifiant l'adaptabilité des travaux pour rester dans le budget prévu. Il est précisé que ces routes AF n'étaient pas forcément prévues pour les tonnages actuels, ni pour être déneigées, ce qui a accéléré leur vieillissement.

Il est demandé de préciser la nature des travaux, ce à quoi il nous est répondu qu'il est prévu de refaire complètement le coffre de la route, soit drainages amonts, traverses, dégrappage et donc pose d'un nouveau revêtement. Une largeur standard de route de 3,10 m est visée, ce qui correspond pratiquement déjà à ce qui existe.

Des questions relatives à la justesse des devis et de ce qui se passe en cas de dépassement des budgets sont posées. Il nous est indiqué que pour le cas présent, ils sont basés sur des devis de 2009, réajusté au prix du jour (~+5 %) et que généralement le retour des soumissions réserve plutôt de bonnes surprises. Concernant les subventions, celles-ci sont calculées selon un pourcentage qui tient compte d'un prix maximum de 850.- le mètre linéaire, alors que l'estimation actuelles des coûts est déjà de 850.- à 900.- le mètre linéaire. Donc un dépassement de budget n'entraînerait pas d'augmentation du subventionnement. Si cela ne pouvait être compensé d'une autre manière, cela devrait faire l'objet d'un nouveau préavis.

Il est demandé si lors des mises à l'enquête, l'on peut déjà prévoir qu'il y aura des recours. Il nous est répondu que c'est naturellement possible, de la part de bordiers, mais que c'est surtout du côté des associations environnementales que cela pourrait se produire. Pour information de M. Henchoz, c'est Pro Natura qui a déjà interdit à la circulation le fond de la route qui nous occupe. A ce sujet, M. Oguey précise que conformément au droit en vigueur, la gestion des terres, le rétablissement des horizons, le respect des biotopes et de la faune sont déjà prévus.

S'agissant d'entretien, un commissionnaire demande pourquoi l'on ne met pas ceci dans le budget courant. Il nous est indiqué que c'est en raison du mode de remboursement et que nous devons suivre le programme des AF pour obtenir le subventionnement. M. Oguey précise qu'il faut compter environ 2 ans de travail administratif et d'étude avant le premier coup de pioche.

Concernant le subventionnement, M. Grandjean nous rappelle que ceux-ci font partie d'un budget des instances distributrices et que si nous ne les utilisons pas à Château-d'Oex, d'autres communes s'en chargeraient.

Quelques questionnements concernant l'amortissement et les intérêts calculés sont posés. Comme mentionné dans le préavis, l'amortissement se fait sur 25 ans et le calcul des intérêts (environ 2 ½ %) est ajusté en fonction de la situation et du remboursement du prêt pour les années suivants la première.

Alors qu'il nous est brièvement montré les deux autres secteurs de routes mentionnés dans le préavis, mais qui ne font pas l'objet de celui-ci, il est constaté que par exemple, le tour de la Laitemaire y est marqué. Dès lors, des interrogations quant aux possibilités de décommunaliser une route sont posées. M. Grandjean nous indique que cela n'est pas impossible, mais qu'en l'état, celle que nous relevons n'est pas prévue d'être refaite avant fort longtemps et que pour l'instant seul un entretien minimum nécessaire à la sécurité est pourvu. M. Oguey indique par contre que ce genre de route qui ne serait dévolue qu'à l'exploitation forestière bénéficierait d'un très grand subventionnement.

M. Grandjean amène la précision qu'aujourd'hui environ 6 km de routes ont été refaits, sur les 34 prévus.

MM. les Municipaux Grandjean et Henchoz, ainsi que M. le chef de service Oguey sont remerciés pour leur bonne préparation à cette séance et pour les précisions qu'ils ont pu nous amener. La commission poursuit son travail à huis-clos.

Un commissionnaire s'inquiète de la situation dans laquelle se trouve le Conseil communal suite aux dernières décisions prises. L'arrêt du soutien communal à La Braye, décidé par la municipalité pourrait-il nous faire refuser de tels projets, pourtant nécessaires. Les doutes en la matière sont vite levés par la majorité, qui précise aux deux absents du dernier Conseil que les décisions prises lors de celui-ci n'ont pas grand-chose à voir avec cela et se justifiaient indépendamment de ce contexte.

Nous nous rappelons la nécessité de se concentrer sur les tâches régaliennes, dont font partie l'entretien de nos routes. Le respect de l'équité de traitement entre les citoyens des centres et ceux des périphéries de notre commune, ainsi que le fort subventionnement négocié dans le cas présent par nos élus, font que la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter ce préavis 10/2017.

Le rapporteur

Pascal Berruex